



**Département du Calvados**  
**COMMUNE de LION-sur-MER (14780)**

2026/03 - 9 sur 9

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 2 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

<b>Date de la convocation :</b> 26/02/2026
<b>Nombre de membres en exercice :</b> 19
<b>Présents :</b> 14 Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Françoise HOSTALIER, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Valérie DESQUESNE, Jacques DENOYELLE, Yves LESIEUX, Lydie BRUEY, Caroline GAUTIER
<b>Votants :</b> 17 Annick DAGIEU donne pouvoir à Patricia ROSALIE, François FAUVEL donne pouvoir à Magali SAINT, Edith ABDESLAM donne pouvoir à Caroline GAUTIER
<b>Absents excusés :</b> 5 Florent PREVOST, Annick DAGIEU, François FAUVEL, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM
<b>Secrétaire de séance :</b> Patricia ROSALIE

**Objet :** Budget COMMUNE – Autorisation donnée au comptable public de mouvementer le compte 1068 afin de régulariser l'amortissement de certaines subventions versées par la commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du comptable public, une régularisation des amortissements d'ordre non budgétaire doit être opérée par le Centre des Finances Publiques, afin d'assurer la cohérence comptable de plusieurs écritures d'amortissements sur les subventions versées par la commune, notamment pour garantir la justesse des comptes.

Madame le Maire indique par ailleurs que les deux subventions versées concernées par cette régularisation, qui n'ont jamais fait l'objet d'amortissements alors que la comptabilité publique oblige à amortir l'ensemble des comptes du chapitre 204 « Subventions d'équipement versées », sont référencées comme suit à l'actif de la commune :

Compte	N°inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Valeur Brute	Amortissements antérieurs	Valeur Nette
2041512	GC09-001	Restructuration réseau assainissement Caen-la-Mer	22/06/2009	24 556,00 €	0,00 €	24 556,00 €
204181	GC10-001	Remboursement travaux assainissement Caen-la-Mer	21/10/2010	73 267,67 €	0,00 €	73 267,67 €
TOTAL				97 823,67 €	0,00 €	97 823,67 €

Considérant l'absence totale d'amortissements constatée depuis le règlement de ces subventions versées par la commune respectivement en 2009 et 2010 aux comptes 2041512 et 204181,

Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation,

Considérant que pour la neutralité de cette régularisation, il est obligatoire de corriger les manquants constatés sur exercices antérieurs, via une écriture au compte 1068,

Sachant que cette opération est sans impact sur le résultat budgétaire car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire effectuée par le comptable public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) autorise le comptable public à mouvementer le compte 1068 pour la somme de 97 823,67 € afin de régulariser l'amortissement total des deux subventions versées mises en évidence dans le tableau ci-avant.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Magali SAINT



Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20260302-COM2026-3-9-9-DE  
Date de télétransmission : 03/03/2026  
Date de réception préfecture : 03/03/2026